

ns jours de l'an-
ions, un des
ent équipés [&
ipaux (b) Sci-
es de boucliers;
e de cette pro-
es Leopards &
la mort de dix
l'honneur du

l'un grand nom-
ois, & qui s'y
s du même co-
s en ont un au-
ils en ont une
r Maître. Les
ou du tambour
rang en ont de
leurs Esclaves
quelque chose,
des noix ren-

eux sexes. On ne
], dont les uns
l'huile de Pal-
foin pour les e-
bles de leur en-
e par ses Escla-
Elles font con-
es bâtons blancs,

e, d'un air affa-
e respect, & qui
e de la Capitale,
uvent sur les at-
il ne pouvoit la
que soulèvement

e dont Nyendaël
& fait le même
e, on l'obligea
demanda la per-
mission

it sa Cour, & étoit
officiers & Domest-

mission de s'approcher plus près de Sa Majesté; & cette faveur, quoiqu'ex-
traordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un sourire [fort gracieux.]
Il s'avança jusqu'à huit ou dix pas de sa personne. Il n'y avoit autour
de lui que les trois grands Ministres, & un Nègre le sabre à la main, d'une
contenance aussi fière que les sentinelles militaires. Tout ce qu'on veut di-
re au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller &
venir pour communiquer les discours & les réponses, sans que personne puis-
se savoir si leurs rapports sont justes & fidels.

A la gauche du Roi, l'Auteur observa, contre une belle tapisserie, sur
des pieds-destaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'Eléphants. Toutes les (o)
richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Pa-
lais. Nyendaël lui présenta une robe-de-chambre de soie, qu'il parut rece-
voir avec beaucoup de satisfaction. Les présens qu'on lui fait sont couverts
de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derrière
avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent
se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de rigueur.
On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (p) & tout
ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi.

Les Revenus de la (q) Couronne sont fort considérables. (r) Chaque Gouver-
neur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui
montent à de grosses sommes. Les Officiers subalternes payent leurs taxes en
bestiaux, en volaille, en ignames & en étofes. Ainsi, le Palais étant four-
ni de toutes les provisions nécessaires, il y a peu de dépenses à faire pour
l'entretien de la vie, & le revenu pécuniaire demeure entier dans les coffres.
La Cour n'impose aucun Droit sur les Marchandises, [qui entrent dans le
Royaume ou qui en sortent], mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il
habite une somme annuelle pour la liberté du Commerce. Les Gouver-
neurs en donnent au Roi une partie fixe, & savent ainsi à quoi monte
leur propre revenu.

Les Européens sont ici traités avec beaucoup de distinction, car les droits
du Roi sur chaque Vaisseau, ceux des trois Ministres & des Gouverneurs,
avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point ensemble à
plus de six livres sterlings. Une si petite somme (s) met un Capitaine
étranger dans tous les droits du Commerce.

DAPPER représente le Roi de Bénin comme un Prince si puissant, que
dans l'espace d'un seul jour il peut rassembler une armée de vingt mille
hommes. Avec un peu plus de tems, il en met cent mille en campagne.
Aussi sçait-il se faire respecter de ses Voisins & de ses propres Troupes. Il n'ad-
met au partage du butin que son Général, qui porte le titre d'Ouasserry ou
Siassiri. La discipline est si rigoureuse dans ses Armées, que personne n'ose
quitter son poste (t), sous peine de mort. Cependant Nyendaël assure que
l'art

ROYAUME
DE BÉNIN.

Disposition
des richesses
du Roi.

Ses Revenus.

Les Euro-
péens favori-
sés dans le
Commerce.

Puissance
militaire de
Bénin.

(o) *Angl.* Tous les Dieux du Roi. R. d. E.

(p) Nyendaël, *ubi sup.* pag. 464. & suiv.

(q) *Angl.* du Roi. R. d. E.

(r) *Angl.* il a plusieurs Provinces dont chacu-

ne a un Gouverneur.

(s) Le même, pag. 460. & Barbot, *ubi sup.*

(t) Ogilby, pag. 474.